

PRESENTATION DE L'ECOLE P.U. CORDIER

Année scolaire 2025/2026

1) Contacts

Ecole intercommunale P.U. Cordier

20 rue des rosiers

25 330 Amancey

Tél : 03 81 86 60 86

Courriel : ecole.amancey@ac-besancon.fr

Blog à visiter : elem-cordier-amancey.ac-besancon.fr

Directrice : Mme VERMOT-DESROCHES – présente au bureau le jeudi

2) Horaires de l'école :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h00 et 13h45 – 16h15

L'accueil commence 10 minutes avant l'entrée en classes, veuillez à bien respecter les horaires.

3) Le personnel : 7 classes –

Les enseignants :

Mmes Petithuguenin/ Ahlen: classe maternelle 1 – Catherine Broux : ATSEM – TPS – PS - MS

Mme Plagne : classe maternelle 2 – Léa Callier : ATSEM. : PS- GS

Mmes Schwaller /Ahlen(75%) : GS - CE1

Mmes Girardin/Fourquet : CE1 /CE2

Mme Esseiva : CP

Mme Jacquet-Morel : CM1

Mme Vermot-Desroches : CM2 – Mme Ahlen (jeudi)

4) Le SIVU ou syndicat scolaire regroupe 10 communes : Amancey, Amondans, Bolandoz, Cléron, Déservillers, Eternoz, Fertans, Malans, Montmahoux, Nans-sous-Sainte Anne (fusion avec Saraz)

Le président du SIVU Mr Philippe Maréchal gère : les ATSEM et les transports.

En partenariat avec Familles Rurales, il organise la cantine et le périscolaire.

5) Péri-scolaire et cantine :

La cantine et le périscolaire sont gérés par les AFR dont la directrice est Mme Beaulieux. Lorsque vous souhaitez inscrire ou désinscrire votre enfant à l'un de ces services, vous devez la contacter directement au **03.81.58.86.59** ou **06.73.50.25.13**

Pensez à utiliser l'adresse électronique : al.amancey@famillesrurales.org

6) Transport scolaire : Pas de transport méridien(sauf pour les communes de Fertans et Cléron).

Nous vous informons que les formulaires de demandes de titre de transport ainsi que les conditions d'attribution sont en ligne sur le site www.bourgognefranche-comte.fr rubrique transports scolaires. Les formulaires sont à remplir en ligne début juin.

7)Administratif

A la rentrée remplir consciencieusement la **fiche de renseignement de votre enfant** et nous signaler tout changement dès que possible. Avec cette fiche, vous devez fournir une **attestation d'assurance scolaire** : l'école a besoin de deux garanties : **la responsabilité civile et l'individuelle accident.**

8) As du Crayon : association de parents d'élèves – gestion de la coopérative scolaire 15 €/enfant/an – organise des manifestations pour faire vivre l'école.